

aux fins industrielles des deux pays en développant les sources d'énergie et contribuerait grandement à augmenter la valeur des biens-fonds et à stimuler l'industrie. La commission recommanda d'entamer des négociations avec votre gouvernement dans le but d'en arriver à une entente sur le développement de cette voie de navigation.

Le gouvernement des Etats-Unis approuve les recommandations de la Commission du fleuve Saint-Laurent. Il se rend compte des avantages qui résulteront pour les deux pays également d'ouvrir une voie de transport maritime. Il pense que le relèvement des tarifs transport ferroviaire, nécessité par la guerre, et que les procédés modernes touchant la génération et la transmission de l'énergie hydroélectrique ont accru l'importance et la praticabilité d'un développement prochain, et il croit que les facteurs qui ont influé sur ses conclusions doivent avoir la même application et la même influence dans le Dominion du Canada.

Etant donné ce qui a déjà été fait par les deux gouvernements, il est à croire qu'ils sont d'accord sur le principe que l'entreprise devrait être mise à exécution. Si ce Gouvernement ne s'abuse pas à ce sujet, il ne reste qu'à conclure une entente quant aux méthodes et moyens d'accomplir le projet au plus tôt. Il semble être tout à fait juste que le développement du réseau fluvial commun, au bénéfice des deux pays, devrait être entrepris conjointement.

Ce Gouvernement est prêt à entamer des pourparlers en vue d'arriver à une convention à ce sujet, et il vous serait très obligé de lui faire connaître les vues de votre Gouvernement là-dessus.

Agréez de nouveau, monsieur, l'assurance de ma plus profonde considération.

FRANK KELLOGG.

Hon. VINCENT MASSEY,

Ministre du Dominion du Canada.

*2. Communication du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, à Ottawa, au  
Ministre des Etats-Unis, à Ottawa*

OTTAWA, le 12 juillet 1927.

MONSIEUR,—Le Gouvernement du Canada a reçu et examiné avec attention la note du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre canadien à Washington, en date du 13 avril 1927, touchant la canalisation du Saint-Laurent.

Il partage le sentiment du Gouvernement des Etats-Unis quant à l'importance du problème du développement du Saint-Laurent et quant à l'aide qu'on peut obtenir, pour la solution des difficultés techniques de ce projet, par les rapports de la Commission mixte internationale et du Conseil mixte des ingénieurs nommés par les deux gouvernements en 1925.

Le rapport du Conseil mixte des ingénieurs, signé le 16 novembre 1926, bien qu'unanime à maints égards, laissait voir des divergences d'opinion sur certains aspects importants du projet de développement projeté. Je comprends que, dans les annexes du rapport, qui sont actuellement en préparation, l'on présentera certains autres projets alternatifs qui seront d'un grand secours dans la recherche d'une solution.

Le Comité consultatif national, nommé par le gouvernement du Canada pour faire rapport sur les aspects économiques et généraux de la question de la canalisation du Saint-Laurent, ne sera pas prêt à faire un rapport définitif avant